

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 461

27 mars 2007

SOMMAIRE

A & A Holdings S.A.	22112	Invenergy Wind Europe Poland S.à r.l. ...	22122
Achab Holding S.A.	22109	IVAF II Manager, S. à r.l.	22082
Annapolis S.A.	22122	Jacaranda Investissements S.A.	22113
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	22119	Kepofumo Beheer B.V.	22127
Belles Demeures S.A.	22109	Laryana S.A.	22113
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ...	22108	Lucos S.A.	22119
Carafu S.A.	22120	Milanesa S.A.	22110
CHEPHAR Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik S.A.	22124	Mount Mezzanine S.A.	22111
Commercial Investment Aljarafe Sevilla S.à r.l.	22124	Night Lounge Luxembourg S.A.	22096
Compagnie Européenne d'Entreposage Frigorifiques S.A.	22115	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	22125
Compumaster International S.A.	22114	Prysmian (Lux) Holding S.à r.l.	22119
Constructions Métalliques Kremer S.A.	22114	Ranbiwa Properties S.A.	22090
Consulting & Estate Engeneering SA	22095	Reddick Finance S.à r.l.	22128
Cordius	22123	Sakumo Participations S.A.	22088
David S.A.	22119	SBIL International S.A.	22114
DEXIA World Alternative	22088	Scheuten S.à r.l.	22111
Dorinda Holding S.A.	22113	Server Group Europe S.A.	22089
Dorinda Holding S.A.	22120	Simis Holding S.A.	22112
EuroFinaDec	22089	Société de l'Etoile S.A.	22123
Finecom S.A.	22094	Société Holding de l'Etoile S.A.	22123
Flime Investments S.A.	22091	Sojepar S.A.	22127
Florijn S.A.	22122	S.P.I. Lux I S.à r.l.	22124
Forestinvest S.A.	22094	The Server Group Europe S.A.	22089
Formengroup Holding S.A.	22088	Together Production International (T.P.I.) S.à r.l.	22121
Formengroup S.A.	22088	Vidovest Holding S.A.	22095
Helder Invest S.A.	22112	Vidovest Holding S.A.	22096
Howick Place Office S.à r.l.	22127	Vidovest Holding S.A.	22099
HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch	22128	Vidovest Holding S.A.	22099
INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	22099	Vidovest Holding S.A.	22107
Invenergy Wind Europe III S.à r.l.	22121	VS Vertriebs Service GmbH	22107
Invenergy Wind Europe II S.à r.l.	22120	VS Vertriebs Service GmbH	22108
Invenergy Wind Europe IV S.à r.l.	22121	VS Vertriebs Service GmbH	22108
		VS Vertriebs Service GmbH	22108
		WP Luxco Communications S.à r.l.	22128

IVAF II Manager, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 123.838.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT GROUP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 1, Appold Street, London, EC2A 2JU, and whose registered number is 1942565,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Mersch, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée* or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of IVAF II MANAGER S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The purpose of the Company is to manage on an exclusive basis RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR, a *société d'investissement en capital à risque* organized as a *société anonyme*, duly incorporated and existing under the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (the SICAR), as further described in a management agreement to be entered into between the Company and the SICAR and as further detailed in the placement memorandum of the SICAR, as same may be amended from time to time.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partner(s), in proportion to the share in the capital represented by his/their shares.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. *Inter vivos*, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. He (they) may only be dismissed for cause.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of its manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the signature or any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Except if a higher majority is provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager or, in the case of several managers, the board of managers, prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five percent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The manager or, in the case of several managers, the board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred and twenty-five (125) shares and to have them fully paid up in cash for an amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euros.

Declaration of sole partner in lieu of a general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolution:

1. The registered office of the Company shall be 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1331 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

Chairman:

Mr Kevin David Jones, residing professionally at 1, Appold Street, Broadgate, EC2A 2UU London, United Kingdom;

Members:

Mr Vincent de Rycke, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and

Mr Rolf Caspers, residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two of them.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT GROUP LIMITED, une société enregistrée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 1, Appold Street, London, EC2A 2UU, immatriculée sous le numéro 1942565, représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Mersch, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, rédigée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

La comparante, en vertu de sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte d'enregistrement d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare organiser et les statuts tels que stipulés ci-après:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présents Statuts entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée (S.à r.l.), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts sous la dénomination d'IVAF II MANAGER S.à r.l. (ci-après «la Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est de gérer de manière exclusive RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque, organisée sous la forme d'une société anonyme, dûment constituée et existant selon la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la SICAR), comme décrit plus amplement dans le contrat de gestion devant être conclu entre la Société et la SICAR et tel que détaillé plus amplement dans le prospectus de la SICAR, tels que les documents peuvent être modifiés de temps à autre.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière qu'elle considère nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La Société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine que des événements politiques ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une entreprise luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence à l'associé ou aux associés existant(s), en proportion à la part du capital social que représentent ses/leurs parts de la Société.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société.

Art. 8. Les parts de la Société sont librement cessibles entre les associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts du défunt ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est pas cependant pas requise au cas où les parts sont transférées aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction de droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les ayants-droit, ni les héritiers peuvent, pour quelque raison que ce soit, faire apposer des scellés sur les avoirs ou les documents de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et autoriser toutes les transactions en rapport avec l'objet de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de sa (leur) mandat. Sa (leur) révocation doit être motivée.

La Société sera engagée, dans tous les cas, par la signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, la société est gérée par un conseil de gérance qui devra désigner un président en son sein, et pourra désigner un vice-président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui aura pour mission de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur décision du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la société à moins qu'il en soit autrement dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par consentement écrit, câble, télégramme, facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant à un moment et un lieu déterminé dans une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par câble, télégramme, facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si, au cours d'une réunion, le nombre de voix pour ou contre une résolution sont à égalité, le président de l'assemblée aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par câble, télégramme, facsimile, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le procès-verbal prouvant la résolution.

Art. 13. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, sont signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) position, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est (ne sont) responsable(s) que pour l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

Art. 17. A l'exception d'une majorité plus importante décidée par les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des Statuts n'est valablement décidée que pour autant qu'elle aient été adoptées par la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée général des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution de bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant les valeurs de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé a accès à cet inventaire et au bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont réservés pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être librement utilisé par les associés. Le solde peut être distribué sur décision de l'assemblée générale des associés. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer des dividendes intérimaires dans l'hypothèse les fonds suffisants sont disponibles pour cela.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après apurement du passif, sera partagé entre les associés en proportion de leurs parts détenues dans la Société.

Art. 23. Pour toute question qui n'est pas réglée par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société et a déclaré avoir libéré en espèces un montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille neuf cents euros.

Déclaration de l'associé unique à la place de l'assemblée générale

La personne susnommée, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement fait les démarches pour entériner la résolution suivante:

1. Le siège social de la Société se situe 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1331 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont désignées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Président:

- Monsieur Kevin David Jones, résidant professionnellement à 1, Appold Street, Broadgate, EC2A 2UU London, Royaume-Uni;

Membres:

- Monsieur Vincent de Rycke, résidant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et
- Monsieur Rolf Caspers, résidant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'engager la Société par les signatures conjointes de deux d'entre-eux.

Le notaire instrumentant lequel déclare parler et comprendre l'anglais atteste que sur requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais prévaut.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 76, case 5. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023905/242/330.

(070017182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Formengroup S.A., Société Anonyme,

(anc. Formengroup Holding S.A.).

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 75.171.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007019975/227/13.

(070015049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Sakumo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 8.908.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007021305/227/12.

(070014992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.737.

En date du 30 juin 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jeffrey Nadal à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Marc-André Bechet, démissionnaire. Le Conseil a également coopté Monsieur Benoît Holzem en remplacement de Monsieur Daniel Kuffer en date du 2 août 2006.

Ces cooptations seront ratifiées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 février 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Hugo Lasat, Chief Executive Officer, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Ar-lon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Naïm Abou-Jaoudé, Global Head of ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT, DEXIA ASSET MANAGEMENT FRANCE, 40, rue Washington, F-75408 Paris cedex 08

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Monsieur Philippe Jouard, Member of the Executive Committee, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Benoît Holzem, Managing Director, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves Maldague, Member of the Executive Committee, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Le 5 octobre 2006.

Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007022045/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

EuroFinaDec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2006

La démission de Messieurs Ron Hobbs, Eric Biren et Vincent Goy comme administrateurs de la société avec effet immédiat a été acceptée.

Messieurs Joachim Braun, demeurant à 1, avenue de la Liberté F-57050 Le Ban Saint Martin a été nommé comme administrateur et Président de la société et Messieurs Aloys Diesinger, demeurant à Blieskasteler Str. 38, D-66399 Mandelbachtal, et François Lanners, demeurant à 57a, route d'Arlon L-7513 Mersch, ont été nommés administrateurs avec effet immédiat et pour une durée de 3 ans, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Résolution prise lors du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2006

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

EUROFINADEC S.A.

F. Lanners

Administrateur

Référence de publication: 2007021323/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Server Group Europe S.A., Société Anonyme,

(anc. The Server Group Europe S.A.).

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 68.574.

Im Jahre zweitausendsechs, am neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft THE SERVER GROUP EUROPE S.A. mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 68.574, gegründet gemäß Urkunde des Notars Alphonse Lentz, mit damaligem Amtssitz in Remich, vom 19. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 338 vom 12. Mai 1999, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Versammlung wird um 9.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Lennart Stenke, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zum Sekretär Herrn Nico Kruchten, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Anne Bodson, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Änderung der Firmenbezeichnung und dementsprechende Änderung des Artikels 1, Absatz 1 der Statuten;
- 2) Änderung des Gesellschaftsjahres und dementsprechende Änderung des Artikels 12 der Statuten;
- 3) Erweiterung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von drei (3) auf vier (4);

4) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Vorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Änderung der Firmenbezeichnung von THE SERVER GROUPE EUROPE S.A. in SERVER GROUP EUROPE S.A. und dementsprechend Artikel 1, Absatz 2 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1. Absatz 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, ist eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung SERVER GROUP EUROPE S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Änderung des Gesellschaftsjahres welches von nun an am 1. Januar eines jeden Jahres beginnt und am 31. Dezember des gleichen Jahres enden wird. Das laufende Geschäftsjahr welches am 16. März 2006 begonnen hat wird verkürzt und endet am 31. Dezember 2006.

Dementsprechend wird Artikel 12 der Statuten von nun an wie folgt lauten:

« **Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von drei (3) auf vier (4) zu erweitern.

Herr Tom Felgen, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg am 14. Dezember 1971, geschäftsansässig in L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare, soll ab dem 1. Januar 2007 als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied gelten.

Sein Mandat endet, so wie das der restlichen Verwaltungsratsmitglieder, an der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2010.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert Euro (700,- EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, N. Kruchten, A. Bodson, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007. REM 2007 71. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007021509/5770/63.

(070014578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Ranbiwa Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.260.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Angelo De Bernardi et Vincenzo Arno¹ de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2008.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
RANBIWA PROPERTIES S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021872/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Flime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 96.696.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of FLIME INVESTMENTS S.A., a société anonyme (the «Company»), having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 96 696, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on October 30, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1247 of November 25, 2003.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on April 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1427 of July 25, 2006.

The meeting was opened at 11.30 am with Mr Michael Vandeloise, in the chair, private employee, residing in Luxembourg

who appointed as secretary Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment and restatement of the Company's articles of association to create a supervisory board in the Company (the «Supervisory Board»).

2. Appointment of Mrs Odile Chapelon as member of the Supervisory Board.

3. Appointment of Mrs Sharon Lahmy as member of the Supervisory Board.

4. Miscellaneous

II. - That the shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and all the partners represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The General meeting of shareholders decides to amend and restate the articles of association of the Company to create a supervisory board in the Company, by introducing a new article 13 which shall read as follows:

«1. A supervisory board may be appointed by the general meeting of the corporation. When the corporation comprises more than twenty-five shareholders, the appointment of a supervisory board is required.

2. The supervisory board shall supervise the policy of the board of directors and the general course of affairs of the corporation. In the performance of their duties, the supervisory directors shall be guided by the interests of the shareholders.

3. The board of directors shall timely provide the supervisory board with any such information as may be necessary for the supervisory board to perform its duties, and semi-annually with a statement summarizing the assets and liabilities of the corporation.

4. The board of supervisory directors shall have access to the buildings and grounds of the corporation and shall be entitled to inspect the books, records and other carriers of data of the corporation at any time, after prior notice to the board of directors. The board of supervisory directors may arrange to be assisted by any expert to exercise such powers, the choice of this expert being approved by the board of directors. The board of supervisory directors may also call in the assistance of experts in other cases at the corporation's expense.

5. The supervisory directors shall be appointed, suspended and dismissed by the general meeting.

6. The general meeting may grant remuneration to the supervisory directors.

7. The supervisory board shall meet as often as a supervisory director or the board of directors so desires. All resolutions by the supervisory board shall be adopted by an absolute majority of the votes cast. In case of a voting tie the proposal is rejected.

8. In the meeting of the supervisory board each supervisory director has a right to cast one (1) vote.

9. A supervisory director may grant another supervisory director a written proxy to represent him at the meeting.

10. The supervisory board may adopt resolutions without holding a meeting, provided that the resolution is adopted in writing or by fax, telegram, telex, electronic mail («e-mail») or by any other suitable telecommunication means and all supervisory directors have expressed themselves in favour of the proposal.

11. The board of supervisory directors may adopt rules and regulations governing its decision-making process.

12. The supervisory board shall have a meeting with the board of directors as often as the supervisory board or the board of directors so desires.»

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the appointment of Mrs Odile Chapelon as member of the Supervisory Board as from the date hereof.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the appointment of Mrs Sharon Lahmy as member of the Supervisory Board as from the date hereof.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed at 11.45 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLIME INVESTMENTS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96 696, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1247 du 25 novembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société pour créer un conseil de surveillance dans la Société («Conseil de Surveillance»)
2. Nomination de Mme Odile Chapelon comme membre du Conseil de Surveillance
3. Nomination de Mme Sharon Lahmy comme membre du Conseil de Surveillance

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les statuts de la Société pour créer un Conseil de Surveillance par l'introduction d'un nouvel article 13 qui aura la teneur suivante:

«1. Un conseil de surveillance peut être nommé par assemblée générale. Lorsque la société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, la nomination d'un conseil de surveillance est obligatoire.

2. Le conseil de surveillance est responsable de la surveillance de la politique de gestion du conseil d'administration, du contrôle de toutes les opérations et du cours général des affaires de la société. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, les membres du conseil de surveillance agiront dans l'intérêt des actionnaires.

3. Le conseil d'administration fournit périodiquement au conseil de surveillance toutes les informations nécessaires au conseil de surveillance pour accomplir ses missions, et semestriellement une déclaration résumant l'actif et le passif de la société.

4. Le conseil de surveillance a accès aux bâtiments et immeubles de la société et est autorisé à inspecter, à n'importe quel moment, les livres et tous autres documents de la société, après notification préalable du conseil d'administration de la société. Le conseil de surveillance peut être assisté d'un expert pour exercer ses compétences, le choix de cet expert doit être approuvé par le conseil de gestion. Le conseil de surveillance peut être assisté d'experts dans d'autres cas aux frais la société.

5. Le conseil de surveillance est nommé, suspendu et révoqué par l'assemblée générale.

6. L'assemblée générale accorde une rémunération aux membres du conseil de surveillance.

7. Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent qu'un de ses membres ou le conseil d'administration le souhaite. Toutes les résolutions du conseil de surveillance sont adoptées par une majorité des votes exprimés. En cas de vote paritaire, la proposition est rejetée.

8. Lors des réunions du conseil de surveillance, chacun de ses membres a le droit d'exprimer un (1) vote.

9. Un membre du conseil de surveillance peut accorder un mandat écrit à un autre membre du conseil de surveillance pour le représenter à une réunion du conseil de surveillance.

10. Le conseil de surveillance peut adopter des résolutions sans tenir de réunions, à conditions que la résolution soit adoptée par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, courrier électronique (email) ou par tout autre moyen approprié de télécommunication et que chaque membre du conseil de surveillance se soit exprimé sur la proposition de résolution.

11. Le conseil de surveillance adopte les règles relatives à son mode d'élaboration des décisions.

12. Le conseil de surveillance se réunit chaque fois le conseil de surveillance ou conseil d'administration le souhaite.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la nomination de Madame Odile Chapelon comme membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la nomination de Madame Sharon Lahmy comme membre du Conseil de Surveillance à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 38, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007021533/230/158.

(070014857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Forestinvest S.A., Société Anonyme,

(anc. Finecom S.A.).

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.106.

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINECOM S.A., ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.106, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156 du 14 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Blanche Da Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en FORESTINVEST S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Suppression du premier alinéa de l'objet social.

3.- Modification du dorénavant premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 7 comme suit:

« **Art. 7. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

6.- Suppression du dixième et onzième alinéa de l'article 8 des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en FORESTINVEST S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FORESTINVEST S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le premier alinéa de l'objet social et de modifier le dorénavant premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 comme suit:

« **Art. 7. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dixième et le onzième alinéa de l'article 8 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. Hell, B. Da Rocha, D. Delaby, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2006, vol. 540, fol. 27, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007021561/231/76.

(070014918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Consulting & Estate Engineering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.882.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2006 à 15 H

La Société CONSULTING & ESTATE ENGINEERING S.A. a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Dudelange, le 21 juin 2006.

E. Delassus / C. Simon / A. Bouleau

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007021840/3139/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Vidovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.254.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021846/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08286. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Vidovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.254.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021847/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08271. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Night Lounge Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 93.084.

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 624 du 10 juin 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1183 du 11 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 93.084.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Danielle Ginter, employée privée, demeurant à Larochette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression des catégories d'actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cents cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles de valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, à libérer par versements en espèces.

3. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), par la création et l'émission de quatre cent (400) actions nouvelles de valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, à libérer par conversion en capital d'une partie des comptes courants des actionnaires.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la forme suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées, envoyées le 30 novembre 2006.

Copies des convocations et des récépissés de dépôt ont été présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu au préalable connaissance de l'ordre du jour.

IV.- Que sur les mille actions représentatives du capital social, huit cents actions, soit quatre-vingt pour cent (80%) du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Avant de passer aux délibérations, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que la présente Assemblée Générale Extraordinaire fait suite à celle tenue au siège social le 7 novembre 2006 à 14.00 heures lors de laquelle tous les actionnaires de la société anonyme NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A. sans exception avaient décidé à l'unanimité de procéder à une augmentation de capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) supplémentaires pour passer d'un capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) par la création de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Copies du procès-verbal de cette Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2006, de la liste de présence et des bilans sous forme de comptes resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer les diverses catégories d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-), par la création et l'émission de quatre cent (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par versement en espèces.

L'Assemblée Générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

a) Monsieur Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines, ici représenté par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 novembre 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quarante (40) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cents cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

b) NIGHT NETWORKS S.A. société anonyme, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 novembre 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire deux cents (200) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cents cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

c) NIGHT INVEST S.A. société anonyme, avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 novembre 2006, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quatre-vingt (80) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cents cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

d) Est absente à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée NIGHT EVENTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Sur quatre cents (400) actions initialement prévues, seulement trois cent vingt (320) actions ont été effectivement souscrites et intégralement libérées par des versements en espèces. Dès lors, le capital n'est effectivement augmenté que de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) pour être porté de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-). La somme de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) à quatre cent trente mille euros (EUR 430.000,-), par la création et l'émission de quatre cent (400) actions nouvelles de valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par conversion en capital d'une partie des comptes courants des actionnaires.

L'Assemblée Générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

a) Monsieur Lex Thielen, prénommé,
représenté comme dit,

lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quarante (40) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cents cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

b) NIGHT NETWORKS S.A., prénommée,
représentée comme dit,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire deux cents (200) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

c) NIGHT INVEST S.A., prénommée,
représentée comme dit,

laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire quatre-vingt (80) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

d) Est absente à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée NIGHT EVENTS S.A., société anonyme, avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Sur quatre cents (400) actions initialement prévues, seulement trois cent vingt (320) actions ont été effectivement souscrites. Dès lors, le capital n'est effectivement augmenté que de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) pour être porté de trois cents trente mille euros (EUR 330.000,-) à quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,-).

L'augmentation de capital souscrite a été libérée par conversion en capital d'une partie des comptes courants des trois crédits actionnaires présents, à concurrence de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 7 décembre 2006, dressé par un réviseur indépendant, à savoir Monsieur Didier Lorrain, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Les développements qui précèdent me conduisent à formuler les observations suivantes tant sur la valeur individuelle d'une des créances que sur la valeur globale des apports retenus pour 100.000,- EUR.

Une des créances, le compte courant de la société NIGHT EVENTS S.A. inscrit dans les comptes de la société NIGHT LOUNGE LUXEMBOURG S.A. pour un montant de 276.549,- EUR, devant être incorporée au capital à hauteur de 20.000,- EUR, n'a pas pu être validée.

Seules, les valeurs individuelles des autres créances, à savoir:

	(EUR)
- Lex Thielen	10.000,-
- NIGHT NETWORK S.A.	50.000,-
- NIGHT INVEST S.A.	20.000,-
Total:	80.000,-

peuvent être certifiées.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, suite à la clôture des souscriptions, constate que sur les huit cents (800) actions initialement prévues seulement six cent quarante (640) actions ont été effectivement souscrites et intégralement libérées et décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la forme suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,-), représenté par mille six cent quarante (1.640) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

22099

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Phong, B. Bartolovic, D. Ginter.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 74, case 8. — Reçu 1.600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007022549/227/157.

(070015337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Vidovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.254.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021848/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08269. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Vidovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.254.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021849/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08337. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INDEPENDENT COMMUNICATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, a company incorporated in Ireland, with a registered office at Independent House, 2023 Bianconi Avenue, Citywest Business Campus, Naas Road, Dublin 24, Ireland, here represented by Mr Christophe Cahuzac, private employee, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 8, 2007 in Ireland,

himself here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a power of substitution given in Luxembourg, on January 11, 2007.

The said proxy with substitution, after having been signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name INM HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least two members who need not be shareholders (the «Managers»).

7.2. The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be dismissed ad nutum, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

Art 8. Powers of the board of managers.

8. 1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) per annum of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by

law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by INDEPENDENT COMMUNICATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, prenamed.

All these shares are paid up by payment in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) if from now at the free disposal of the Company, proof thereof, having been given to the officiating notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (EUR 2,200.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Christophe Cahuzac, private employee, born in Saint-Mard (Belgium), on 26 October 1972, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II;
- Pascal Leclerc, private employee, born in Longwy (France), on 4 December 1966, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II;
- Donal Buggy, private employee, born in Dublin (Ireland), on 19 March 1968, professionally residing at 2023 Bianconi Avenue, Citywest Business Campus, Naas Road, Dublin 24, Ireland.

2. The registered office of the Company is set at L-2340 Luxembourg, 6 rue Philippe II.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INDEPENDENT COMMUNICATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, société régie par la loi irlandaise, avec siège social à Independent House, 2023 Bianconi Avenue, Citywest Business Campus, Naas Road, Dublin 24, Irlande,

ici représentée par Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2007 en Irlande,

lui-même ici représenté par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750, Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, en date du 11 janvier 2007.

Laquelle procuration avec substitution restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INM HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «le Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»)

7.2 Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon la ca, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, ou, par la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) actions ont été intégralement souscrites par INDEPENDENT COMMUNICATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED, préqualifiée.

L'intégralité des parts sociales a été libérée en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (EUR 2.200,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard, Belgique, ayant pour adresse professionnelle L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II;

- M. Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966, à Longwy, France, ayant pour adresse professionnelle L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II;

- Donal Buggy, employé privé, né à Dublin (Irlande) le 19 mars 1968, résidant professionnellement à 2023 Bianconi Avenue, Citywest Business Campus, Naas Road, Dublin.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2340 Luxembourg, 6 rue Philippe II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 62, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007023914/230/410.

(070017417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Vidovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.254.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. Hengel / C. Geiben

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021850/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08335. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

VS Vertriebs Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.619.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021851/2451/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08351. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

VS Vertriebs Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.619.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021852/2451/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08350. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007021941/231/16.

(070015078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

VS Vertriebs Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.619.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021853/2451/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08346. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

VS Vertriebs Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.619.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007021854/2451/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08348. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Belles Demeures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.839.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLES DEMEURES S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007021855/1358/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06563. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070014856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Achab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.244.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ACHAB HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.244, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 14 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 53 du 14 mars 1980. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 10 décembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 84 du 29 janvier 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Koos, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Abandon du statut de société holding.

2) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les manda-

taires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trois cent soixante-dix (370) actions, représentant l'intégralité du capital social de huit cent mille euros (800.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 35, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007023864/212/72.

(070017291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Milanesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.941.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 17 janvier 2007 que:

1. L'Assemblée a révoqué le mandat d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué de Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, né à Paris le 9 juin 1947, demeurant au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée a révoqué le mandat de Commissaire aux comptes de la société WURTH & ASSOCIES S.A., RCS Luxembourg N ° B 58177, dont le siège social est établi au 5, rue Aldringen - B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, avec effet immédiat.

3. A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant:

- Madame Kathleen Melloul, sans profession, née à San Mateo, Californie, USA le 14 octobre 1950, demeurant à 10409 Stable lane, Potomac, MD 20854, USA.

4. A été élue au poste de commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire sortant:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., RCS Luxembourg N ° B 67501, dont le siège social est établi au 5, boulevard de la Foire à L- 2013 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5. Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat

- Du 5, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg

- Au 23, rue Aldringen - L1118 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Il résulte du procès-verbal de réunion du Conseil d'administration tenue en date du 17 janvier 2007 que:

Monsieur Sylvain Melloul, administrateur, né à Tunis (Tunisie) le 20 juin 1947, demeurant à 10409, Stable Lane, Potomac, Maryland 20854 (USA), a été nommé pour une durée indéterminée aux fonctions d'administrateur-délégué de la société avec plein pouvoir pour engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007021859/677/35.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 12 janvier 2007,

- Monsieur Jacobus Bernardus Hendrikus Scheuten, demeurant Javanastraat. 107 à B-3680 Maaseik

a cédé à

- STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR SCHEUTEN S.à.r.l., ayant son siège social à Groethofstraat 21, à NL-5916 PA Venlo

les 20 parts sociales qu'il détenait dans la société SCHEUTEN S.à.r.l.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021886/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Mount Mezzanine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.865.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held on April 5th, 2006

- The resignation of Mr Fawzi Farah as Director is accepted with effect from January 3rd, 2006.

- Mr Gille de Clerck, investment banker, professionally dwelling at Mina El Hosn, Omar Daouk Street, Starco Building - Bloc C, 8th floor, Beirut, Lebanon is appointed as new Director in his replacement. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2006

- La démission de Monsieur Fawzi Farah de son poste d'Administrateur est acceptée avec effet au 3 janvier 2006.

- Monsieur Gille de Clerck, banquier, résidant professionnellement à Mina El Hosn, Omar Daouk Street, Starco Building - Bloc C, 8th floor, Beyrouth, Liban, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Done on April 5th, 2006. / Fait le 5 avril 2006.

For true copy / Certifié sincère et conforme

MOUNT MEZZANINE S.A.

G. H. Mallat / J. Oswald

Director/Administrateur / Director/Administrateur

Référence de publication: 2007021867/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

A & A Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.433.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 décembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, volume 156S, folio 69, case 8, que les opérations de liquidation de la société anonyme A & A HOLDINGS S.A. (in liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant pour une période de cinq ans à partir de la clôture liquidation de la Société à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007021868/230/19.

(070014947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Simis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.782.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007021940/212/12.

(070015080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Helder Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.752.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno', administrateur, et Federico Innocenti, commissaire aux comptes, sont acceptées.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec pouvoir de signature A pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
HELDER INVEST S.A.
R. Donati / L. Vegas-Pieroni
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021873/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Laryana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.615.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 décembre 2006*

Monsieur Heitz Jean-Marc et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
LARYANA S.A.
M.-F. Ries-Bonani / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021875/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Dorinda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

—
Le bilan modifié au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007021889/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08274. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.876.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Angelo De Bernardi de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), et Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
JACARANDA INVESTISSEMENTS S.A.
J. Rossi / R. Reggiori
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021876/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Compumaster International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.278.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 janvier 2007*

Monsieur Heitz Jean-Marc, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
COMPUMASTER INTERNATIONAL S.A.
M.-F. Ries-Bonani / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021878/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Constructions Métalliques Kremer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 24, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.868.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 janvier 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation
M. Goeres

Référence de publication: 2007021942/231/16.

(070015076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

SBIL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.614.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 janvier 2007*

La démission de Monsieur Decembry Jonathan de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SBIL INTERNATIONAL S.A.
R. Reggiori / M. Kara
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021879/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Compagnie Européenne d'Entreposage Frigorifiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.843.

— STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1. FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 décembre 2006,
2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE D'ENTREPOSAGES FRIGORIFIQUES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.500 (trois mille cinq cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée	3.498	34.980,-
2. M. Guy Hornick, prénommé	1	10,-
3. M. John Seil, prénommé	1	10,-
Totaux	<u>3.500</u>	<u>35.000,-</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Guy Hornick est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, G. Hornick, J. Seil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 74, case 5. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023915/242/201.

(070017396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Lucos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.892.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Federico Innocenti de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Robert Reggiori expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
LUCOS S.A.

R. Donati / R. Reggiori
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021880/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

David S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.803.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
DAVID S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007021881/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Prysmian (Lux) Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.353.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007021943/202/13.

(070015073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Carafu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.959.

Il résulte d'une lettre recommandée qu'à partir du 15 décembre 2006, FIBETRUST a dénoncé le siège social et démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

De même il résulte de 3 lettres recommandées qu'à partir du 15 décembre 2006, les administrateurs José Bonafonte Magri, COSTALIN LTD. et BOULDER TRADE LTD. ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société. Monsieur Bonafonte a également résigné de son poste d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Référence de publication: 2007021882/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Invenergy Wind Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.311.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 13 décembre 2006, la société INVENERGY WIND UK LLC, ayant son siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606, a cédé 100 parts sociales de la société INVENERGY WIND EUROPE II S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., avec siège social au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021883/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Dorinda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007021890/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08277. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Invenergy Wind Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.141.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 13 décembre 2006, la société INVENERGY WIND GREECE LLC, ayant son siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606, a cédé 125 parts sociales de la société INVENERGY WIND EUROPE IV S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., avec siège social au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021885/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Invenergy Wind Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.020.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 13 décembre 2006, la société INVENERGY WIND GREECE LLC, ayant son siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606, a cédé 125 parts sociales de la société INVENERGY WIND EUROPE III S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., avec siège social au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021887/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00676. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

T.P.I., Together Production International (T.P.I.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.867.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 20 juin 2006, que la société EDIZIONI CABUM S.R.L., société italienne ayant son siège social à I- Monte Porzio Catone, Via Formello 11, a cédé à Monsieur Kanagarajah Sathyajit, résidant à Bassano del grappa (Italie) Strada del Tesoro 18/B, 2.400 parts sociales d'une valeur nominale de Eur 25,- chacune de la société TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL (T.P.I.) - S.à r.l. (en abrégé TPI - S.à r.l.).

En outre il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 20 juin 2006, que Monsieur Roberto Mazza, demeurant à Rome (Italie), via Clitunno n. 511, a cédé à la société BUESACO S.A., société de droit de Panama, ayant son siège social à East 53rd Street Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, 1.600 parts sociales d'une valeur nominale de Eur 25,- chacune de la société TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL (T.P.I.) - S.à r.l. (en abrégé TPI - S.à r.l.).

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 16 octobre 2006.

pour TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2007022017/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Invenergy Wind Europe Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.144.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 13 décembre 2006, la société INVENERGY WIND EUROPE POLAND LLC, ayant son siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, Illinois 60606, a cédé 125 parts sociales de la société INVENERGY WIND EUROPE POLAND S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg à INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., avec siège social au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007021888/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Florijn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007021891/4726/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08172. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Annapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.481.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société KAISER TRADING LIMITED, avec siège social à 3F, Jonsim Place, 228, Queen Road Eats, Wanchai, Hong-Kong,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

Le prédit mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme ANNAPOLIS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 95.481,
constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2003, publié au Mémorial C
numéro 1017 du 2 octobre 2003,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur
nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant
que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés
et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007021894/219/39.

(070014903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Société de l'Etoile S.A., Société Anonyme,

(anc. Société Holding de l'Etoile S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.272.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007021944/227/13.

(070015046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Jeffrey Nadal à la fonction d'administrateur en remplacement de Mon-
sieur Marc-André Bechet, démissionnaire en date du 30 juin 2006.

Cette cooptation sera ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 janvier 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 30 juin 2006 comme suit:

Monsieur Jeffrey Nadal, Vice-Président, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L- 1445
Strassen

Madame Isabelle Cabie, Global Head Institutional Portfolio Management, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, bou-
levard Pachéco, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Mal-
dague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Hugo Lasat, Membre du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route
d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

Le 29 septembre 2006.

Pour *CORDIUS, Société d'Investissement à Capital Variable*
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2007022046/1126/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Commercial Investment Aljarafe Sevilla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007021952/220/12.

(070015018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

CHEPHAR Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 16.142.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007021953/227/12.

(070015015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

S.P.I. Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.138.

Extrait rectificatif suite d'une convention de cession des parts sociales sous seing privé le 30 juin 2000

Conformément à la cession de parts sociales du 30 juin 2000, NHS-NUOVA HOLDING SUBALPINA-S.P.A., avec adresse au 36CAP, Via Campana, I-10100 Turin Italy, a vendu 825 parts sociales détenues dans la Société S.P.I. LUX I S.à r.l. au SANPAOLO IMI PRIVATE EQUITY SCHEME BV, Strawinskilaan 769, 1077XX Amsterdam The Netherlands.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé SANPAOLO IMI PRIVATE EQUITY SCHEME B.V., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 26 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme
S.P.I. LUX I S.à r.l.
Représentée par M. Bogers
Manager

Référence de publication: 2007022007/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra Dimitrijevic, employée privée à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra Thomas, employée privée à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Rinié, employé privé à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Réduction de capital à concurrence de EUR 7.610,- (sept mille six cent dix euros) par annulation suite au rachat de 761 (sept cent soixante et une) Actions de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

2. Réduction de capital à concurrence de EUR 8.160,- (huit mille cent soixante euros) par annulation suite au rachat de 816 (huit cent seize) Actions de catégorie «PAL», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

3. Réduction de capital à concurrence de EUR 11.520,- (onze mille cinq cent vingt euros) par annulation suite au rachat de 1.152 (mille cent cinquante-deux) Actions de catégorie «ACC», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

4. Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Parallèlement au rachat des Obligations Traçantes de catégorie «CIP» telle que décidé par le conseil d'administration de la société aux termes du procès-verbal de réunion en date du 25 septembre 2006, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 7.610,- (sept mille six cent dix euros) et de le ramener de EUR 420.560,- (quatre cent vingt mille cinq cent soixante euros) à EUR 412.950,- (quatre cent douze mille neuf cent cinquante euros), représenté par 41.295 (quarante et un mille deux cent quatre-vingt-quinze) actions, réalisant cette réduction de capital par le rachat et l'annulation de 761 (sept cent soixante et une) Actions de catégorie «CIP», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie CIP au prix de 22,06 EUR la pièce soit un total de EUR 16.787,66.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie «CIP» rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 1			PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 1	
Actions de catégorie	Nombre	Montant racheté	Nombre	Montant racheté
CIP	540	11.912,40 EUR	221	4.875,26 EUR

Le rachat et l'annulation des titres sont acquis avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Parallèlement au rachat des Obligations Traçantes de catégorie «PAL» telle que décidé par le conseil d'administration de la société aux termes du procès-verbal de réunion en date du 25 septembre 2006, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 8.160,- (huit mille cent soixante euros) et de le ramener de EUR 412.950,- (quatre cent douze mille neuf cent cinquante euros) à EUR 404.790,- (quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 40.479 (quarante mille quatre cent soixante-dix-neuf) actions, réalisant cette réduction de capital par le rachat et l'annulation de 816 (huit cent seize) Actions de catégorie «PAL», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie PAI au prix de 19,57 EUR la pièce soit un total de EUR 15.969,12.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie «PAI» rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 1			PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 1	
Actions de catégorie	Nombre	Montant racheté	Nombre	Montant racheté
PAI	580	11.350,60 EUR	236	4.618,52 EUR

Le rachat et l'annulation des titres sont acquis avec effet immédiat.

Troisième résolution

Parallèlement au rachat des Obligations Traçantes de catégorie «ACC» telle que décidé par le conseil d'administration de la société aux termes du procès-verbal de réunion en date du 25 septembre 2006, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 11.520,- (onze mille cinq cent vingt euros) et de le ramener de EUR 404.790,- (quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 393.270,- (trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-dix euros), représenté par 39.327 (trente-neuf mille trois cent vingt-sept) actions, réalisant cette réduction de capital par le rachat et l'annulation de 1.152 (mille cent cinquante-deux) Actions de catégorie «ACC», chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires seront remboursés de leurs actions de catégorie ACC au prix de 22,36 EUR la pièce soit un total de EUR 25.758,72.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie «ACC» rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Actions de catégorie ACC	PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment n° 1		PRIVATE EQUITY SELECTION N° 2 Compartiment n° 2		PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N° 2	
	Nombre	Montant racheté	Nombre	Montant racheté	Nombre	Montant racheté
	715	15.987,40 EUR	381	8.519,16 EUR	56	1.252,16 EUR

Le rachat et l'annulation des titres sont acquis avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la réduction de capital susmentionnée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 393.270,- (trois cent quatre-vingt-treize mille deux cent soixante-dix euros), représenté par 39.327 (trente-neuf mille trois cent vingt-sept) actions réparties comme suit:

- mille cinq cent cinquante actions de souscription initiale:	1.550
- trois mille neuf cent quarante-trois actions de catégorie «JH»:	3.943
- cinq mille cent soixante-quatorze actions de catégorie «CIP»:	5.174
- huit mille sept cent quatre-vingt-seize actions de catégorie «PAI»:	8.796
- trois mille neuf cent cinquante-cinq actions de catégorie «ACC»:	3.955
- quatre mille cinq cent quinze actions de catégorie «S3»:	4.515
- onze mille trois cent quatre-vingt-quatorze actions de catégorie «VEST»:	11.394
Total: trente-neuf mille trois cent vingt-sept actions:	39.327

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Déclarations

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des actions remboursées partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dimitrijevic, S. Thomas, J.-M. Rinié, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 39, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007022576/242/120.

(070015813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sojepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 64.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Elvinger

Le notaire

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007021949/211/16.

(070015024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45381 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007021946/211/11.

(070015041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Kepofumo Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.458.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 12 décembre 2003

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 12 décembre 2003, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 205 parts sociales transférées de Monsieur Ralph Maria Wyss, résidant 61, Bünishoferstrasse, CH-8706 Feldmeilen, à IEKA HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Les parts dans la société sont désormais réparties comme suit:

IEKA HOLDING S.à r.l.: 205 parts sociales

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007022015/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Reddick Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.409.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 19 décembre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 19 décembre 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, à la société CHEYNE REAL ESTATE OPPORTUNITIES FUND, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022013/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 27.292.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

H. Bruell

Assistant Vice President

Référence de publication: 2007021893/37/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09575. - Reçu 184 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

WP Luxco Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.893.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. A. Kerley

Manager A

Référence de publication: 2007021892/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08175. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.
